

Procès-verbal

Assemblée générale du 10 avril 2012

**Association facultaire étudiante de langues et communication
(AFELC-UQAM)**

0.0 Ouverture

0.1 L'ouverture à 13h55.

Proposée par Maude Forté

Appuyée par Félix Lamarche

Adoptée à l'unanimité

1.0 Procédures

1.1 Que Cloé Zawadzki-Turcotte agisse comme animatrice et Marieve Ruel comme secrétaire d'assemblée.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à l'unanimité

1.2 L'adoption de l'ordre du jour suivant :

0.0 Ouverture

1.0 Procédures

2.0 Levée de cours pour l'Assemblée

3.0 Point de presse de la Ministre

3.1 Nature d'une offre

3.2 Présentation

3.3 Positionnement

4.0 Suite du plan d'action

5.0 UQAM

6.0 Varia

7.0 Levée

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adopté à majorité

2.0 Levée des cours pour l'assemblée

2.1 Que les cours du Certificat en français écrit pour non francophones soient levés pour la durée de la présente assemblée générale.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

3.0 Point de presse de la Ministre

3.1 Nature d'une offre

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes visant à définir clairement la nature d'une offre.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : D'accorder la parole à Tomas Chouinard, observateur non membre.

Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : De terminer les tours de parole.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

3.1.1 Que le terme « offre » soit défini de la sorte : toute proposition concernant directement la hausse des frais qui suit une quelconque rencontre entre le gouvernement et le comité de négociation de la FECQ, de la FEUQ et de la CLASSE.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

3.1.1.1 Amendement : D'ajouter « papier » après « proposition ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

3.1.1.2 Amendement : Remplacer « une quelconque rencontre » par « un dialogue véritable » et d'ajouter « et au cours duquel le point de vue de ce dernier aura été pris en compte » après « de la FECQ, de la FEUQ et de la CLASSE ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par XXX

Appuyée XXX

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 3.1.1.2 : Adoptée à majorité

3.1.1.3 Amendement : De remplacer « hausse des frais » par « financement des études post-secondaires ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

Sur l'amendement 3.1.1.3 : Rejeté à majorité

3.1.1.4 Amendement : De rajouter « de scolarité » après « hausse des frais ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

Sur la proposition principale 3.1.1 telle qu'amendée : Adoptée à l'unanimité

Décret de l'animation : La reprise immédiate du vote.

Proposition spéciale : L'appel de la décision de l'animation sur la reprise immédiate du vote.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

La décision de l'animation est renversée.

Proposition privilégiée : De lever l'article 34 du Code de procédures CSN pour la durée de l'assemblée générale.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Proposition dilatoire : La question préalable.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à la majorité

Sur la proposition privilégiée :

Pour : 63 Contre : 200 Abstention : 13

Rejetée à majorité

Dépôt de l'avis de motion suivant :

Que l'AFELC se repositionne sur la reconduction de la grève générale illimitée pour la semaine suivante.

Déposé par XXX

3.2 Présentation

3.2.1 Que Martin Robert présente et étaye les déclarations de la Ministre lors de son point de presse du 5 avril 2012, et ce, en 8 minutes.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à l'unanimité

3.3 Positionnement

Proposition privilégiée : Une plénière de 30 minutes sur le positionnement de l'AFELC face au décret de la Ministre.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Amendement : De remplacer « 30 » par « 10 ».

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à majorité

Sur la proposition privilégiée principale : Adoptée à majorité

Proposition privilégiée : remplacer au secrétariat Marie-Ève Ruel par Martin Robert.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée : terminer les tours de parole.

Proposée par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à l'unanimité

-

Que l'AFELC dénonce le décret de la Ministre annoncé le 5 avril tant sur le fond que sur la forme.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : Que l'AFELC dénonce les kilolitres de mépris à l'égard des étudiants et étudiantes, retransmis en direct à Radio-Canada par la Ministre Beauchamp

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

-

Sous-amendement : Supprimer le mot « kilolitres » de l'amendement et enlever « retransmis en direct à Radio-Canada ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Sur l'amendement : adopté à majorité

Amendement : biffer « retransmis en direct à Radio-Canada ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à majorité

Sur la principale telle qu'amendée : adoptée à majorité

Que l'AFELC apporte son soutien aux étudiants et étudiantes du collège de Valleyfield, en se donnant notamment des moyens pratiques pour permettre aux gens de l'AFELC de se rendre ce jeudi matin les encourager lors de leur piquetage.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

-

Amendement : Que l'AFELC soutienne également toutes les associations étudiantes victimes des recours judiciaires visant à mettre fin à la grève

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Sur l'amendement : adopté à majorité.

Sur la principale telle qu'amendée : adoptée à majorité.

4.0 Suite du plan d'action

Que l'AFELC tienne une assemblée générale spéciale de grève dans les trois jours ouvrables si une seule session ou un seul cours est annulé sans l'assentiment des étudiantes et étudiants concerné-e-s, et ce, dans n'importe quel établissement scolaire qui a été en grève au cours de la session d'hiver 2012;

Que l'AFELC appelle à ce que toutes les associations du Québec prennent le même engagement;

Que cet engagement soit appelé « T'en coules un, on plonge ».

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adoptée à l'unanimité

Que la CLASSE donne son appui à la manifestation du 22 avril et invite les étudiants et étudiantes à y participer;

Que cette participation s'inscrive dans le contexte d'une contestation générale du pouvoir en place au Québec.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adoptée à l'unanimité

Droit de parole accordé à l'unanimité à Olivier Legendre.

Que l'AFELC la CLASSE donnent leur appui à la manifestation du 15 avril, organisée par des écoles secondaires;

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adoptée à l'unanimité

5.0 UQAM

Reprise de l'avis de motion : Que l'AFELC laisse le droit à des nouvelles personnes d'être membres volontaires de l'association en tout temps si ils ou elles ont au moins un cours en langue et communications.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Que l'avis de motion soit mis en dépôt.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Rejeté à majorité

Sur la principale : adoptée à plus des deux tiers.

Qu'une présentation de 10 minutes soit faite par Ariane Aubin-Cloutier afin d'expliquer les conséquences de l'ordonnance d'injonction provisoire déposée par l'UQAM le mardi 3 avril 2012 suivie d'une période de questions et réponses de cinq minutes.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

Proposition privilégiée de finir les tours de parole.

Proposé par XXX

Appuyée par XXX

Adoptée à l'unanimité

Que l'AFELC-UQAM blâme l'administration de l'UQAM et condamne la requête d'injonction provisoire intentée par celle-ci ainsi que toute tentative future de judiciarisation des luttes étudiantes.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

Que l'AFELC dénonce l'attitude de l'UQAM, qui n'hésite pas à fermer l'accès au campus de manière préventive;

Qu'en ce sens, l'AFELC exige des excuses publiques de la part du recteur de l'UQAM pour les cinq journées de lock-out qu'ont subies les étudiant-e-s;

Que l'AFELC exige que le rectorat et le conseil d'administration adoptent un règlement interdisant l'entrée de la police à l'intérieur des murs de l'UQAM.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Amendement : Rajouter « sauf en cas d'urgence pour une relation d'aide de premiers secours » à la fin de la dernière phrase de la proposition

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Mis en dépôt

Droit de parole accordé à l'unanimité à Sarah Girard.

Sur la principale : adoptée à l'unanimité.

Que l'AFELC et la CLASSE dénoncent publiquement le climat de répression institutionnelle, policière et juridique de la lutte étudiante;

Que l'AFELC condamne particulièrement l'attitude du service de sécurité de l'UQAM pour avoir fait des plaintes au criminel envers au moins deux personnes avant même de les convoquer au conseil de discipline;

Que l'AFELC condamne le service de sécurité pour ne pas avoir traité la plainte d'une étudiante ayant été violentée par un garda et que celui-ci soit toujours en service au pavillon A.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adopté à l'unanimité

Le huis clos de l'assemblée et du procès-verbal est proposé à 18h47.

Le huis clos est levé à 18h57.

6.0 Varia

7.0 Levée

La levée est proposée à 18h57.

Proposé par XXX

Appuyé par XXX

Adoptée à l'unanimité